



ENVIRONNEMENT, TRAITEMENT DES DÉCHETS, RECYCLAGE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE & DÉCARBONATION

FAITS MARQUANTS – FRANCE T1 2025

AVRIL 2025

Bertrand ALLARD

ECO/DSG

Responsable Secteur Environnement

bertrand.allard@credit-agricole-sa.fr

01 43 23 66 72

Réservé strictement à un usage interne

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



ÉTUDES ÉCONOMIQUES GROUPE

AVANT-PROPOS

PREMIER TRIMESTRE 2025 : UNE ACTIVITÉ INSTITUTIONNELLE QUI S'EST RANIMÉE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL MARQUÉ PAR DES ENJEUX DEVENUS PLUS INTENSES

L'activité institutionnelle s'est ranimée au premier trimestre 2025, dans un contexte marqué par la mise en place d'une nouvelle Commission européenne et par des enjeux internationaux en matière de transition devenus plus intenses.

En France, sans prétendre à l'exhaustivité, nous notons des annonces d'investissements, notamment des activités de tri et de recyclage ou encore des partenariats. Les levées de fonds des entreprises et start-up sont, pour leur part, restées à un niveau modeste, hormis celle de Fairmat (recyclage de fibres de carbone) qui a annoncé le 01/04/2025 avoir levé 51,5 M€ dont 26,5 M€ en capitaux propres.

Les **émissions mondiales de CO₂ fossile** ont **augmenté de 0,9% en 2024** selon l'Agence internationale de l'énergie. En **France**, les émissions de gaz à effet de serre ont **baissé de 1,8%** selon l'estimation du CITEPA.

Au niveau mondial, le trimestre a été marqué par la **COP 16.2 biodiversité** en prolongement de la COP 16 qui n'avait pu conclure sur des sujets de financement.

Au niveau européen, dans le cadre de sa nouvelle mandature, la Commission a présenté sa « **boussole pour la compétitivité** » qui s'appuie notamment sur les conclusions du rapport Draghi, son « **Pacte pour une industrie propre** » et son « **Paquet « omnibus » de mesures de simplification en matière de durabilité et de charges administratives** ». Le Conseil et le Parlement européen ont adopté le report de deux ans de l'entrée en application de la CSRD (pour les grandes entreprises qui n'ont pas encore commencé à les mettre en œuvre, ainsi que pour les PME cotées), et le report d'un an du délai de transposition et de la première phase d'application de la CS3D.

Nous noterons également un accord provisoire entre le Conseil et le Parlement sur une **révision ciblée de la directive cadre sur les déchets**, ainsi que l'autorisation de la Commission pour des **aides publiques françaises** de 500 M€ dans le domaine du **recyclage chimique**.

Pour la France, en matière « institutionnelle », nous retiendrons la publication du **3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique**, la mise en place d'un indice de durabilité ainsi que diverses initiatives de soutien tel que le lancement d'un **appel d'offres « Grands**

projets industriels de décarbonation » qui vise à accompagner la décarbonation profonde des sites industriels. De manière plus ciblée, nous noterons la mise en place de dispositifs de soutien au réemploi, le lancement d'une phase expérimentale de déploiement du **réemploi pour les emballages alimentaires** dans 4 régions de l'ouest et du nord de la France, la publication des noms des **367 lauréats** de l'appel à projets 2024 de Citeo **visant à optimiser la collecte, le tri et le recyclage des emballages ménagers et papiers** ou encore le lancement de l'édition 2025 de **l'appel à projets ORMAT** (Objec@f Recyclage MATières) pour soutenir le développement des filières de recyclage et l'incorporation de matières premières recyclées dans l'industrie française.

Pour sa part, Météo France a publié la seconde partie de son rapport « **À quel climat s'adapter en France selon la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ?** » qui décrit la variabilité, les extrêmes et les impacts climatiques d'une France (Hexagone + Corse) marquée par un réchauffement de +4 °C (par rapport à la période préindustrielle).

Nous avons décidé de laisser une place aux initiatives du groupe en créant une rubrique dédiée « la parole est à ... ». *Pour cette édition, les initiatives du Club des responsables RSE des « Village by CA » ont été mises à l'honneur.*

Ce document reprend ainsi quelques-uns des faits marquants du premier trimestre 2025 dans les secteurs de l'environnement (hors secteur de l'eau), de l'économie circulaire et en matière de décarbonation en France, en les replaçant dans un contexte européen. Nous y présentons également l'évolution du prix des commodités sur une période moyenne (pétrole, matières premières, carbone, etc.).

Nous sommes bien entendu à votre disposition pour échanger plus avant sur les enjeux et perspectives des initiatives prises par les uns et les autres.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture !

Bertrand ALLARD

Ingénieur-conseil, Énergie & Environnement

SOMMAIRE

- 1 Des entreprises en action – Investissements, R&D, partenariats, acquisitions, levées de fonds
- 2 Les médias en ont parlé
- 3 Les initiatives du Groupe : la parole est au ...
Club des responsables RSE des « Village by CA »
- 4 Du côté des secteurs
- 5 Climat – Monde / France
- 6 Institutions mondiales
- 7 Institutions européennes
- 8 Institutions françaises
- 9 Du côté des agences, des éco-organismes et autres organismes
- 10 Cours matières primaires et secondaires et carbone
- 11 Annexes

DES ENTREPRISES EN ACTION – INVESTISSEMENTS

Investissements notables

Activités de tri, de valorisation et de recyclage

16/12/2024 : **Paprec** (Paris (75), pour la conception et la construction, et **Séché Environnement** (Changé, 53), pour la maintenance, ont été retenus pour le nouveau Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de Nantes Métropole. Paprec Energies « assurera aussi le suivi de l'optimisation des performances la maintenance de l'usine tout au long de l'exploitation par Séché de celle-ci ». Un chantier de **300 M€** pour Paprec Engineering.

07/01/2025 : selon la presse, le norvégien **Elkem** lance un pilote de recyclage chimique des déchets silicones à Saint-Fons (69).

13/02/2025 : selon la presse, **Valorsol Environnement** (Bourg-de-Péage, 26, JV des groupes Cheval et Delmonico-Dorel) investit dans une nouvelle unité de valorisation des déchets bois qui pourra traiter 80 kT de déchets bois par an.

10/03/2025 : selon la presse, en Seine-et-Marne, **Colas** et **Clamens** inaugurent à Villenoy (77) **Terzeo**, un site de traitement de terres polluées d'une capacité de 200 kT/an alliant une activité de valorisation et un espace d'enfouissement.

14/03/2025 : **Ecomatelas** (Saint-Aunès, 34) inaugure à Vendargues (34) une usine qui lui permet de doubler sa capacité de production à 1500 matelas reconditionnés par mois. Une deuxième centrale de reconditionnement de même taille est envisagée en région parisienne à l'horizon fin 2026.

17/03/2025 : **Paprec** va installer un système captant 50% du CO₂ émis par son usine de valorisation énergétique à Pontivy (Morbihan). Le CO₂ sera réutilisé dans l'industrie. Mise en service au printemps 2027.

17/03/2025 : **Caremag**, filiale de la start-up **Carester** (Lyon, 69), lance la construction d'une usine de recyclage et raffinage de terres rares à Lacq (64) sur un ancien site gazier de Total. La société indique que « ce projet est rendu possible grâce à l'engagement à hauteur de **110 M€** de partenaires japonais et au soutien de l'État français pour un montant de **106 M€** ».

Activités de tri, de valorisation et de recyclage (suite)

18/03/2025 : **Derichebourg Environnement** (Paris, 75) inaugure une ligne « ultra-performante » de recyclage des métaux à Saint-Pierre-de-Chandieu (69) pour un investissement de **45 M€**.

21/03/2025 : ouverture à Bagnols-en-Forêt (83) de la première usine de valorisation multifilières de déchets du Var, pour un investissement de **35 M€**, confiée par le **Smiddev** à **Veolia**.

26/03/2025 : avec la signature du bail, la CleanTech lyonnaise **Mecaware** (Vénissieux, 69) confirme l'installation prochaine de son unité semi-industrielle de recyclage des batteries en fin de vie et de production de métaux stratégiques (lithium, nickel, cobalt...) à Béthune (62).

27/03/2025 : **Euro Dieuze Industrie** (Dieuze, 57, groupe Veolia) augmente, selon la presse, ses capacités de broyage de batteries pour un investissement de **1 M€**.

Autres investissements

01/2025 : **Néolithe** (Beaulieu-sur-Layon, 49) start-up qui a développé un procédé de fossilisation des déchets, s'installe dans ses nouveaux locaux à Beaulieu-sur-Layon. Néolithe y dispose ainsi sur 4 900 mètres carrés d'un atelier d'assemblage pour ses fossilisateurs et d'une unité d'une capacité de traitement de 10 000 T/an et de bureaux pour un investissement de **10 M€**.

14/02/2025 : **Pilot** (Annecy, 74), filiale européenne du groupe japonais, investit, selon la presse, **3,5 M€** dans une ligne de production pour son stylo en plastique recyclé.

28/02/2025 : **e-Recycle** (Lyon, 69) inaugure son nouvel atelier automatisé / robotisé de reconditionnement de smartphones.

03/03/2025 : **BNP Paribas** inaugure dans les Yvelines « un nouveau centre de reconditionnement et de remarketing informatique en France » d'une surface de 3 500 m². « À terme, atteindre jusqu'à 400 000 équipements informatiques retraités par an, avec un premier objectif de 100 000 équipements à fin 2025 ».

DES ENTREPRISES EN ACTION – R&D, PARTENARIATS, INITIATIVES DE CROISSANCE

Recherche & Développement

14/01/2025 : le spécialiste du recyclage des fibres de carbone **Fairmat** (Paris, 75) présente FairPly, son nouveau matériau recyclé, ainsi que la technologie brevetée Infinite Recycling avec des émissions de CO₂ réduites jusqu'à 90%

15/01/2025 : le régénérateur normand **Skytech** (Le Val d'Hazey, 27) annonce la mise sur le marché d'une nouvelle gamme de polypropylène régénéré (rPP). Dans un premier temps, une première résine sera disponible notamment pour les marchés de l'automobile, de l'électroménager et de l'ameublement. Trois autres résines seront disponibles en cours d'année.

15/01/2025 : Le projet **Zebra** (*Zero wastE Blade ReseArch*) a été distingué dans le cadre des JEC Composites Innovation Awards 2025. Selon Arkema, ce projet de recherche a été « lancé en 2020 en plein confinement avec pour objectif de créer la première pale d'éolienne 100% recyclable ».

Selon l'IRT Jules Verne, « deux pales thermoplastiques de grande envergure (62,2 et 77,4 mètres) ont été fabriquées par LM Wind Power, en utilisant la résine Elium® d'Arkema et les tissus Ultrablade® d'Owens Corning, et testées selon des méthodes accréditées. Des solutions de recyclage ont été développées pour produire du monomère Elium® recyclé via thermolyse et récupérer les fibres de verre à l'échelle pilote. Une analyse complète du cycle de vie a confirmé les avantages environnementaux des pales ZEBRA ».

Les partenaires du projet dirigé par l'Institut de Recherche Technologique français, IRT Jules Verne sont : Arkema (fournisseur de résine), Owens Corning (fournisseur de fibres de verre), LM Wind Power (fabricant de pales), SUEZ (expert en démantèlement et traitement des déchets), le centre R&D CANOE (technologie de recyclage) et ENGIE (analyse du cycle de vie).

27/03/2025 : La **Semardel**, un syndicat de déchets du département de l'Essonne, lance à partir du 1^{er} juillet un procédé innovant et écologique de tri des biodéchets avec l'aide de robots automatisés.

Partenariats

02/2025 : **Opopop** (colis réutilisables, Saint-Sorlin-en-Bugey, 01) et **Ecklo** (housses réutilisables pour palettes, Cergy Pontoise, 95) s'allient pour une logistique plus responsable.

13/02/2025 : **NextWaste** (Paris, 75), « intégrateur et distributeur de solutions technologiques innovantes spécialisées pour l'industrie du recyclage » et **Waste Robotics** (Trois-Rivières, Canada), « leader des solutions de tri des déchets basées sur l'intelligence artificielle, annoncent une nouvelle collaboration stratégique sur le marché français ».

26/02/2025 : **Epsilon Composite** (conception et fabrication de pièces en matériaux composite à base de fibre de carbone, Gaillan en Médoc, 33) et la deeptech **Nova Carbon** (Mérignac, 33) unissent leurs forces pour le recyclage de la fibre de carbone. « Grâce à cette collaboration, les chutes de production d'Epsilon Composite sont récupérées par Nova Carbon, qui les transforme en un nouveau matériau performant qui est réutilisé par Epsilon dans son procédé de pultrusion ».

Initiatives de croissance

15/01/2025 : **Tefal** (groupe SEB) se lance en France dans le recyclage des poêles et casseroles, toutes griffes confondues, en facilitant la dépose des produits usagés par les consommateurs et la réutilisation des matériaux. Objectif : 20 millions de poêles récupérées d'ici 2027.

11/02/2025 : **Pando** (La Bresse, 88) annonce la conversion de sa production de menuiseries au PVC recyclé à partir de 09/2025.

21/02/2025 : **Gièvres Auto** (Gièvres, 41) dévoile, selon la presse, un atelier innovant. Membre du réseau CARECO et acteur indépendant dans le recyclage automobile, Gièvres Auto innove avec le premier atelier en France dédié aux véhicules électriques et hybrides, intégrant diagnostic, expertise, démantèlement et recyclage.

28/02/2025 : **Propel** (Cholet, 49), distributeur de matériels de travaux publics et filiale du Groupe Dubreuil, étend son offre avec l'intégration de nouvelles gammes dédiées aux équipements de recyclage, tout en étendant sa couverture géographique.

DES ENTREPRISES EN ACTION – ACQUISITIONS / CESSIONS / LEVÉES DE FONDS

Acquisitions / cessions / fermetures

13/01/2025 : **SEB** entre au capital de **Kuantom** (Paris, 75) spécialisée dans les machines à cocktails pour l'hôtellerie-restauration aux côtés notamment de SOCADIF, filiale du Crédit Agricole Ile-de-France.

21/01/2025 : **Schütz** entre au capital de **Duo emballages** (Willems, 59). Avec leurs sept sites, les deux entreprises proposent un large réseau de reconditionnement d'emballages industriels en France.

21/01/2025 : **Indra** (Villefontaine, 38) la filiale de The Future Is Neutral (elle-même filiale à 80% de Renault), a annoncé être montée à hauteur de 47% dans le capital **d'Opsito** (Toulouse, 31), une entreprise spécialisée dans l'accès aux pièces automobiles d'occasion.

30/01/2025 : **Circul'R** (Paris, 75) entreprise de conseil en économie circulaire, annonce l'entrée de **Legrand** (Limoges, 87) à son capital.

31/01/2025 : Le Groupe **Baudelet** (59), spécialisé depuis près de 60 ans dans la collecte, le traitement et la valorisation des déchets, entre, à hauteur de 15% au capital de **Furniture For Good** (Asnières-sur-Seine, 92), fabricant de mobilier éco-responsable et 100% français.

18/03/2025 : **Renaissance Textile** (Changé, 53), pionnière du recyclage de vêtements est à l'arrêt. Cette usine pilote, lancée par trois industriels français, a été mise en sommeil. En cause, une responsabilité élargie des producteurs insuffisante et l'invasion de l'ultra-fast fashion.

25/03/2025 : **Praxy Développement** (Saint-Quentin-Fallavier, 38) acquiert **Cofibex** (CA = 100 M€, 130 salariés, Ambérieu en Bugey, 01) principalement actif dans le secteur de la collecte des déchets banals d'entreprise dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et du négoce de déchets métalliques ferreux et non-ferreux.

Levées de fonds

29/01/2025 : **Le Fourgon** (Wambrechies, 59), leader français de la consigne en verre pour réemploi, lève **8,2 M€** auprès d'investisseurs et de 1 590 particuliers pour étendre sa zone de chalandise à une dizaine de villes adjacentes à ses entrepôts.

12/02/2025 : **Ekstere** (Vélizy Villacoublay, 78), annonce sa première levée de fonds de **2,4 M€**. La start-up « entend relever les défis du marché de la mobilité durable, en démocratisant l'accès aux vélos reconditionnés et neufs de déstockage ».

10/02/2025 : **Speeral** (Nantes, 44) « solution technologique qui réinvente le marché de l'occasion, main dans la main avec les marques et distributeurs, grâce à l'IA » lève **1,7 M€** en Pre-Seed.

31/03/2025: **Underdog** (Nantes, 44), spécialisée dans le reconditionnement de gros électroménager, boucle une deuxième levée de fonds de **7 M€** pour dupliquer en France le process développé dans son atelier pilote de Nantes. Elle avait levé un amorçage de 3,8 M€ en 2023.

02/04/2025 : **Fairmat**, le spécialiste du recyclage des fibres de carbone Fairmat, qui lève **26,5 M€ en capitaux propres et 25 M€ en dette**.

LES MÉDIAS EN ONT PARLÉ

Agriculture / Agro-alimentaire / Restauration

Ferment'Up, gamme de **Green Spot Technologies** (Toulouse, 31 et Carpentras, 84) qui s'est emparée du processus de fermentation pour lutter contre le gaspillage agroalimentaire et proposer des ingrédients végétaux naturels.

Seazon (Paris, 75) aux barquettes en carton kraft vierge recyclables.

Bâtiment / TP

Ardemo (Vieilleville, 44), fabricant d'habillage bois, qui lance "Ecogrid Cycleo", déclinaison de la gamme d'habillages bois acoustiques ajourés linéaires Ecogrid, entièrement basée sur du bois de réemploi.

Articonnex (Orvault, 44) qui commercialise invendus, surplus de chantiers, matériaux de récupération....

Cyneo (Guyancourt, 78, groupe Bouygues Construction), qui « est là pour accompagner tous les acteurs du bâtiment qui ont une vision écologique, économique et locale du réemploi » : entreprises, PME, artisans, industriels collectivités etc. Le 29/01/2025, elle a ouvert près de Nantes un deuxième centre technique accueillant des acteurs locaux pour former un écosystème du réemploi.

Neo-Eco (Hallennes lez Haubourdin, 59) bureau d'études spécialisé en économie circulaire et dont la mission première est de valoriser les matières usagées minérales et solides.

Podeliha (Angers, 49) bailleur social qui, sur un chantier de réhabilitation de 72 logements de 4,5 M€, favorise le réemploi des matériaux.

Distribution

Biocoop (Paris) pour le « zéro déchet » et le réemploi des contenants.

Tickarbone (Landévennec, 29) qui affiche l'empreinte carbone des produits sur les tickets de caisse.

Autres secteurs

Pellenc ST (Pertuis, 84) qui utilise les technologies du « deep learning » pour la séparation des déchets de ses appareils.

Redeem Medical (Nantes, 44), start-up qui reconditionne les dispositifs médicaux.

Emballages

Carré circulaire (Colmar, 68) qui a été primé dans le cadre du concours « Colmar Agglo entreprend » (catégorie Développement durable) pour ses emballages réutilisables destinés aux restaurateurs.

Carton Vert (La Rochelle, 17) pour l'organisation d'un marché de cartons ayant déjà servis entre industriels et gros utilisateurs.

LivingPackets (Sainte-Luce-sur-Loire, 44 et Paris, 75) dont les box réutilisables et connectées ont franchi 3 millions de km en 2024.

R3Pack, consortium coordonné de la société (RE)SET et qui « rassemble 34 partenaires dans 7 pays différents, réunissant des acteurs clés de la chaîne de valeur alimentaire, du fabricant d'emballages au détaillant, ainsi que des experts du secteur alimentaire issus d'entreprises proposant des solutions innovantes aux universités ».

RecaPP, projet porté par Valorplast, Faerch, IPC et Environnement Massif Central (EMC), qui a été retenu par Citeo et a pour ambition de porter le recyclage des emballages PP à un niveau permettant le retour au contact alimentaire.

Saverglass (Feuquières, 60) qui a écoconçu la Cognaçaise Eco, une version plus fine de sa bouteille standard.

Plastiques et composites

Daher (Orly, 94) qui, dans son centre de R&D de Nantes, travaille sur le réemploi de ses chutes de production en composite.

Forvia (Nanterre, 92) qui utilise des matériaux biosourcés, et notamment le chanvre; pour décarboner l'habitable des voitures.

Ianesco (Poitiers, 86), laboratoire qui adresse ses flacons en plastique 100% PEHD (polyéthylène haute densité) à Neau Plast (l'Isle Jourdain, 86) pour les transformer en dalles à engazonner.

Sport / Textile / Mobilier et assimilés

Lagoped (Annecy, 74) pour ses vêtements d'outdoor, respectueux de la nature, « organic-free, wood-free, animal-free » qui utilisent des matières recyclées.

INITIATIVES DU GROUPE : LA PAROLE EST AU... CLUB DES RESPONSABLES RSE DES « VILLAGE BY CA »



L'intention

Depuis plus de dix ans, le réseau des Villages by CA œuvre pour accélérer la transformation des entreprises en facilitant les rencontres qualifiées entre start-up et entreprises aux modèles d'affaires plus traditionnelles.

Dans une enquête Harris Interactive parue en 2023, 56% des dirigeants d'entreprises interrogés estimaient que les enjeux environnementaux étaient prioritaires pour leur organisation.

C'est pour cette raison que le réseau des Villages by CA a lancé le Club des Responsables RSE, **destiné à nourrir la démarche de transformation sociétale et environnemental par des initiatives innovantes.**

Le format

Le club des Responsables RSE est un **rendez-vous trimestriel de 1h30, ouvert aux entreprises accompagnées par des Villages by CA** (« partenaires ») **et aux caisses régionales**. Créé en 2022 par le Village by CA Toulouse, le club est aujourd'hui coanimé par les Villages by CA du Mans, de Paris et d'Atlantique-Vendée.

Les thématiques

Chaque club traite d'une **thématique selon les attentes des participants**. Grâce à une analyse d'expert, la présentation de solutions innovantes portée par des start-up du réseau des Villages by CA et des témoignages des participants.

Les thématiques déjà abordées sont par exemple : l'engagement des collaborateurs dans la stratégie RSE, la diversité et l'inclusion, les achats responsables, l'économie circulaire, la CSRD, la communication des actions RSE, les enjeux autour du plastique, etc.

Les bénéfices

Chaque session réunit en moyenne une quarantaine de participants parmi les 150 membres du Club. Ces responsables RSE représentent des PME/ETI et Caisses Régionales de toutes la France, souvent à la recherche de retours d'expériences ou de solutions éprouvées.

Les échanges entre les membres vont bien au-delà des échanges en séance. Les liens peuvent aussi être entretenus au fil de l'eau entre des participants qui font face aux mêmes défis, sur des marchés ou dans des organisations semblables et qui ne se seraient pas rencontrés sans le club des Responsables RSE.

En trois ans, c'est **plus d'une dizaine de start-up à impact qui ont pu présenter leurs solutions innovantes à des décideurs** susceptibles d'en devenir usager ou prescripteurs.

Les contacts

Les deux co-organisateurs et animateurs de ce Club :

- **Alexis Maudet, Maire du Village by CA Atlantique Vendée,**
alexis.maudet@levillagebyca.com
- **Violaine Guittet, Maire du Village by CA Le Mans,**
violaine.guittet@levillagebyca.com

DU CÔTÉ DES SECTEURS

Bâtiment

L'**Alliance pour la décarbonation du bâtiment**, coalition d'industriels, d'associations, de bailleurs et de chercheurs, forme une alliance pour relancer la décarbonation du bâtiment. Elle souhaite, selon ses promoteurs « contribuer positivement à la réflexion des pouvoirs publics et de l'ensemble de la filière sur un certain nombre de sujets comme le réemploi et le recyclage des bâtiments et des matériaux, les nouveaux modèles de construction à faible impact, l'acceptabilité des chantiers de rénovation jugés comme non rentables ».

Consigne

Un **appel à la concertation sur la consigne** : pour les acteurs signataires de cet appel – Reloop, Citeo, Réseau vrac et réemploi, EC2027, Syndicat des boissons sans alcool, Maison des eaux minérales naturelles, La Boîte boisson, Lemon tri, Constellium, Aluminium France, Tomra, association MerTerre –, un système de consigne mixte des emballages de boissons, pour recyclage et pour réemploi, constitue « le point d'entrée indispensable pour une économie circulaire des emballages de boissons » et permet d'atteindre rapidement un taux de collecte élevé, « d'au moins 90% ».

Emballages

Selon Ellipso, les fabricants d'emballages en plastique ont investi 20,8 M€ en recherche et développement, soit un montant en hausse de 8% par rapport à l'année précédente. Les investissements dans la circularité ont atteint « plus de 20 M€ », soit une hausse de 3% sur un an.

Les innovations ont porté sur trois priorités : l'incorporation de matières recyclées, la recyclabilité et l'allègement.

France Supply Chain

L'association **France Supply Chain**, qui fédère 450 acteurs du secteur, et Citwell publient le 13/01/2025 un guide méthodologique pour se convertir à la circularité.

Construction navale

Six acteurs du nautisme, du recyclage et des composites annoncent la création d'une **alliance industrielle centrée sur la circularité de la construction navale**. Cette initiative « marque une avancée stratégique vers une production plus durable et propose un modèle évolutif pour l'avenir des composites », résument-ils. Ils comptent ainsi « [établir] un nouveau standard en matière de durabilité des composites » et « [illustrer] le potentiel de l'économie circulaire appliquée aux industries utilisant des composites, telles que l'automobile, l'aéronautique, l'énergie éolienne et la construction ».

Cette initiative réunit le groupe **Beneteau**, premier constructeur mondial de voiliers et de bateaux à moteur, **Veolia**, le géant français des déchets, **Composite Recycling**, un spécialiste du recyclage des composites, le chimiste **Arkema**, **Owens Corning**, un spécialiste des renforts en verre, et **Chomarat**, expert en textiles techniques et renforts composites.

HAUSSE DE 0,9% DES ÉMISSIONS MONDIALES DE CO₂ LIÉES A L'ÉNERGIE EN 2024

Les émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie ont atteint un nouveau record de 37,8 Gt en 2024, soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2023, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Cette hausse est cependant plus faible que la croissance du PIB mondial (+3,2%), restaurant la tendance de découplage entre les émissions et la croissance économique observée ces dernières décennies.

Les principales causes de cette augmentation sont :

- Les **températures records** qui ont stimulé la demande de climatisation et donc de production d'électricité à partir de combustibles fossiles, en particulier en Chine et en Inde. Les conditions météorologiques extrêmes expliqueraient environ 80% de la hausse des émissions.
- La poursuite de la **reprise du trafic aérien post-pandémie**, avec une augmentation d'environ 5,5% des émissions de l'aviation.

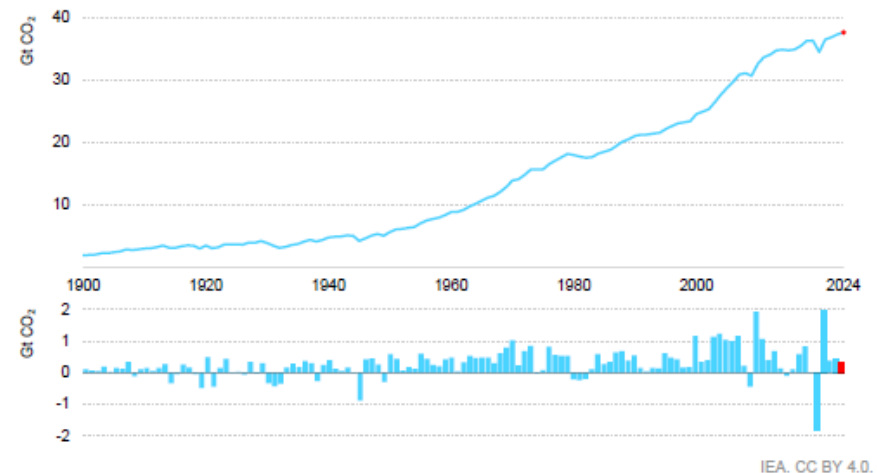
L'effet d'une année bissextile avec une journée supplémentaire d'émissions.

Les émissions ont augmenté dans les économies émergentes et en développement (+1,5%), tirées par la **Chine (+0,4%)** et **l'Inde (+5,3%)**, mais ont diminué dans les économies avancées (-1,1%), notamment aux **États-Unis (-0,5%)** et dans **l'Union européenne (-2,2%)**.

Le **gaz naturel** a été le principal contributeur à la hausse (+2,5%), suivi du charbon (+0,9%) tandis que le pétrole a peu progressé (+0,3%).

Malgré cette hausse, le déploiement rapide des énergies renouvelables (solaire, éolien), du nucléaire, des véhicules électriques et des pompes à chaleur a permis d'éviter environ 2,6 Gt d'émissions supplémentaires par an.

Émissions mondiales de CO₂ liées à l'énergie et leur évolution annuelle, 1990-2024



BAISSE DE -1,8% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE EN 2024 (APRÈS -5,8% EN 2023)

Le **Citepa** publie sa première estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France pour 2024 avec une baisse de - 1,8%, soit - 6,7 Mt CO_{2eq}, hors puits de carbone, pour des émissions globales de 366 Mt CO_{2eq}. Cette baisse est toutefois moins forte qu'en 2023 (-5,8%).

Par rapport à l'actuelle SNBC-2, qui avait fixé une tranche indicative annuelle de 382 Mt CO_{2eq} pour 2024, l'objectif serait respecté. Néanmoins, le projet de SNBC-3, dont la mise à jour est en cours, propose de fixer une part indicative de 363 Mt CO_{2eq} pour 2024 et un budget moyen 2024-2028 de 333 Mt CO_{2eq}.

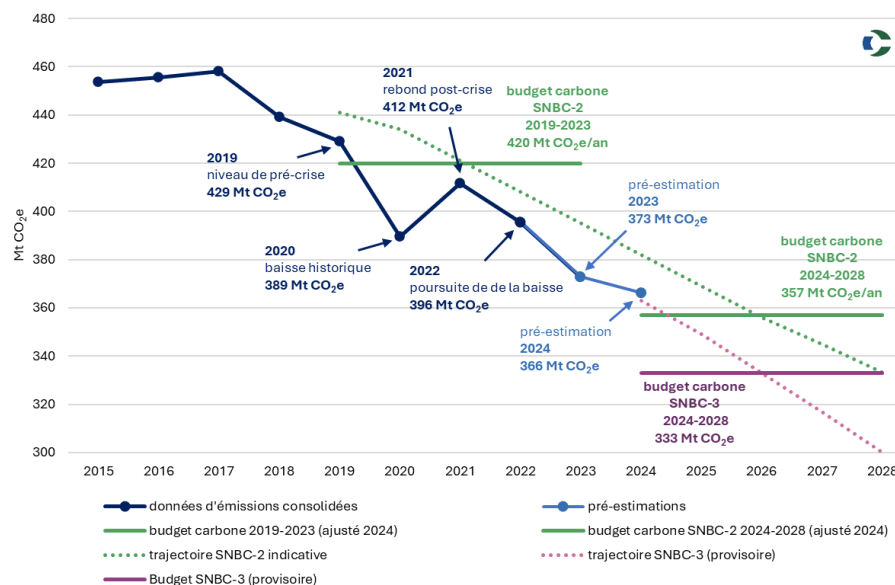
Le budget carbone hors UTCATF est respecté sur la période 2019-2023.

Par grands secteurs émetteurs, on note les éléments suivants : **- 11,6% pour l'industrie de l'énergie** (dont -26% pour la production d'électricité), **-1,8% pour l'industrie manufacturière et la construction**, **-0,9% pour les transports**, **-1,1% pour les bâtiments**, **+0,4% pour l'agriculture et stabilité pour le traitement des déchets**.

La contribution de l'UTCATF est en baisse de 2,5% à -21 Mt CO_{2eq}.

Plus de détail sur le site du Citepa : [accueil – Citepa](#)

Émission de GES hors puits de carbone et budget carbone



COP 16.2 BIODIVERSITÉ

Après trois jours de réunions à Rome du 25 au 27 février 2025, **les gouvernements de 150 pays ont conclu un accord sur une nouvelle stratégie pour lever 200 milliards de dollars supplémentaires par an d'ici 2030, pour combler le déficit de financement de la biodiversité mondiale.**

Cette conférence à Rome (surnommée COP 16.2) faisait suite à la COP 16 de novembre 2022 à Cali en Colombie, où les gouvernements n'avaient pas réussi à s'accorder sur le financement.

Les pays riches se sont engagés à fournir 20 milliards de dollars par an aux pays en développement jusqu'en 2025, puis 30 milliards jusqu'en 2030.

Un ensemble d'indicateurs a été convenu pour mesurer les progrès dans la mise en œuvre du Cadre mondial.

Le Fonds Cali a été officiellement lancé en marge de cette COP 16.2, pour financer la mise en œuvre du Cadre mondial, avec au moins 50% des ressources allouées aux peuples autochtones et communautés locales. Les entreprises utilisant commercialement les ressources génétiques de la nature devront verser une partie de leurs revenus à ce fonds.

Le Cadre mondial pour la biodiversité vise à lutter contre la perte de biodiversité, à restaurer les écosystèmes et à protéger les droits des peuples autochtones, affectés par la perte de biodiversité.

Il contient également des mesures concrètes pour stopper et inverser la perte de nature, notamment des mesures de protection couvrant 30% de la planète et 30% des écosystèmes dégradés d'ici 2030.

Actuellement, seuls 17% des terres et environ 8% des zones marines sont protégées.

L'accord trouvé prévoit d'étudier et d'améliorer les instruments financiers existants (Fonds mondial pour l'environnement, Fonds cadre mondial pour la biodiversité) avec la possibilité de créer un nouveau fonds.

Nous comprenons de la presse que l'objectif est de parvenir à une décision finale à la COP 18 (2028) pour parvenir à un mécanisme opérationnel en 2030.

Plus d'information sur le site de l'ONU :

<https://news.un.org/fr/story/2025/02/1153551>

« BOUSSOLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ »

Présentation par la Commission le 29/01/2025

- Tracer « le chemin que l'Europe doit suivre pour devenir à la fois la région où les futurs technologies, services et produits propres seront inventés, fabriqués et mis sur le marché, et le premier continent à atteindre la neutralité climatique ».
- Constat de la Commission :
 - Depuis 20 ans, l'Europe a perdu du terrain face aux autres grandes économies en raison d'un retard persistant de la croissance de sa productivité.
 - Grâce à sa main-d'œuvre, à son capital, à son épargne, à son marché unique et à ses infrastructures sociales, l'Europe a les moyens d'inverser cette tendance, pour autant qu'elle agisse d'urgence pour s'attaquer aux obstacles établis et aux faiblesses structurelles qui la freinent.
- S'appuie notamment sur les conclusions du rapport Draghi.

Trois grands axes d'action

- **Comblent l'écart en matière d'innovation :**
 - Créer un environnement favorable aux jeunes **start-up innovantes**, promouvoir la primauté industrielle dans les secteurs à forte croissance fondés sur des **technologies de rupture** et encourager la diffusion des technologies au sein des entreprises et PME établies
 - La Commission proposera une initiative sur les "**giga-fabriques d'IA**" et une stratégie pour l'application de l'IA dans les secteurs industriels clés.
 - Elle présentera également des plans d'action sur les **matériaux avancés**, la **technologie quantique**, la **biotechnologie**, la **robotique** et la **technologie spatiale**.
 - Une stratégie spécifique visant à lever les obstacles réglementaires sera mise en place pour les start-up et jeunes entreprises en expansion.
 - Une proposition de **28^e régime juridique** simplifiera les **règles applicables aux entreprises innovantes** (droit des sociétés, insolvabilité, travail, fiscalité).
- **Feuille de route décarbonation et compétitivité :**
 - Un **pacte pour une industrie propre** cherchera à concilier la transition vers une industrie décarbonée avec le maintien et le renforcement de la compétitivité industrielle de l'UE, en misant notamment sur les technologies vertes et l'économie circulaire.
 - Des mesures contribueront à faire baisser les prix et coûts de l'énergie (**plan d'action pour une énergie abordable**) tandis qu'un acte législatif accélérera l'octroi de permis aux secteurs en transition.
 - Des plans d'action sur mesure cibleront les secteurs à forte intensité énergétique comme **l'acier**, les **métaux** et la **chimie**.
- **Réduire les dépendances et renforcer la sécurité :**
 - De nouveaux partenariats commerciaux permettront de **sécuriser les approvisionnements en matières premières et énergie propre**, en **carburants durables** pour les transports et en **technologies propres** provenant du monde entier.
 - Un réexamen des règles de marchés publics introduira une **préférence européenne**.

« BOUSSOLE POUR LA COMPÉTITIVITÉ » (SUITE)

Cinq catalyseurs horizontaux pour la compétitivité

- **Simplification**
 - La proposition « **omnibus** » à venir simplifiera la publication d'informations en matière de **durabilité**, le **devoir de diligence** et la **taxinomie**.
 - La Commission facilitera les activités commerciales de milliers de petites entreprises à moyenne capitalisation.
 - L'objectif est de **réduire d'au moins 25% la charge administrative** qui pèse sur les entreprises et d'au moins 35% celle qui pèse sur les PME.
- **Réduction des obstacles au marché unique**
 - Une stratégie horizontale pour le marché unique permettra de moderniser le cadre de gouvernance en faisant disparaître les obstacles intra-UE et en prévenant la création de nouveaux obstacles.
 - La Commission rendra les processus d'élaboration des normes plus rapides et plus accessibles, notamment pour les PME et les start-up.
- **Financement de la compétitivité**
 - Une **union européenne de l'épargne et des investissements** créera de nouveaux produits d'épargne/investissement et encouragera le capital-risque
 - Un budget de l'UE recentré facilitera l'accès aux Fonds européens.
- **Promotion des compétences et des emplois de qualité**
 - Une union des compétences promouvra l'éducation des adultes, l'apprentissage tout au long de la vie, la mobilité équitable et l'attraction de talents extérieurs à l'UE.
- **Coordination politiques UE/nationales**
 - Un outil de coordination de la compétitivité aidera les États-membres à atteindre les objectifs stratégiques communs.
 - Un fonds pour la compétitivité remplacera plusieurs instruments financiers existants de l'UE dotés d'objectifs similaires et financera la mise en œuvre des actions.

RECYCLAGE CHIMIQUE : LA COMMISSION AUTORISE DES AIDES PUBLIQUES FRANÇAISES D'UN MONTANT DE 500 M€

03/02/2025

Autorisation de la Commission le 03/02/2025

- La Commission autorise un régime français d'aides d'État d'un montant de 500 millions d'euros destiné à favoriser le recyclage chimique des déchets plastiques.
- Cette mesure d'aide contribue à la réalisation des priorités de la Commission européenne pour la période 2024-2029, fondées sur les orientations politiques, qui appellent à **améliorer la circularité et la résilience de l'économie**.

Caractéristiques du régime

- Ouvert à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.
- L'aide prendra la forme de subventions directes.
- Montant maximal de 40% des coûts d'investissement supplémentaires par rapport à des projets moins respectueux de l'environnement.
- **Cible** spécifiquement **le recyclage chimique des déchets plastiques comme les plateaux, films, bouteilles non destinées aux boissons, textiles avec polyester**.
- Visé à **convertir ces déchets mélangés et/ou contaminés en matières premières "vierges" réutilisables**.

L'appréciation de la Commission

- Le régime est nécessaire et approprié pour déployer le recyclage chimique des plastiques, une activité encore peu développée.
- Il a un effet incitatif, sans les aides les entreprises n'auraient pas réalisé ces investissements coûteux.
- Des garde-fous (plafonds, critères d'admissibilité) limitent les distorsions de concurrence.

ANNONCES ET INITIATIVES DE L'UNION EUROPÉENNE

RÉVISION CIBLÉE DE LA DIRECTIVE-CADRE SUR LES DÉCHETS



19/02/2025

Accord provisoire entre le Conseil et le Parlement

- Fait suite à l'adoption de sa position par le Parlement le 13/03/2024 et par le Conseil le 17/06/2024
- Rappelons que 60 MT de déchets alimentaires et 12,6 MT de déchets textiles sont générés chaque année dans l'UE

Réduction du gaspillage alimentaire

- Objectif de **réduire de 10% les déchets alimentaires** issus de la transformation et de la fabrication **d'ici 2030 par rapport à la période 2021-2023**.
- Objectif de **réduire de 30% par habitant les déchets alimentaires provenant du commerce de détail, des services de restauration et des ménages d'ici 2030** par rapport à 2021-2023.
- Ces **objectifs contraignants** de réduction des déchets alimentaires au niveau de l'UE sont une première.
- L'accord encourage également le don volontaire de produits alimentaires invendus mais propres à la consommation.

Nouvelles règles sur les déchets textiles

- Instauration d'un **régime de responsabilité élargie des producteurs pour les marques de mode**, avec une redevance modulée selon le caractère circulaire et durable de la conception de leurs produits.
- Vise à s'attaquer au problème de la **"fast fashion"** et de la **mode éphémère**, afin d'empêcher que des produits textiles ne soient jetés avant d'avoir atteint leur durée de vie potentielle.
- Les États membres pourront moduler les redevances en fonction de la durée d'utilisation et de la durabilité des produits textiles.
- Un accès de toutes les entreprises aux ressources et aux infrastructures nécessaires pour procéder à un traitement approprié des déchets textiles.
- Un délai d'un an supplémentaire est accordé aux microentreprises pour se conformer à ces obligations après la mise en place des régimes de responsabilité élargie des producteurs.

Prochaines étapes

- Le texte va devoir être formellement approuvé par le Conseil de l'UE et le Parlement européen.
- Transposition par les États membres dans un délai de 20 mois maximum.
- **D'ici 2027-2029, la Commission réévaluera certains aspects comme le financement de la responsabilité des producteurs, d'éventuels objectifs en matière de déchets textiles** (d'ici 2029), et la fixation **d'éventuels nouveaux objectifs en matière de réduction du gaspillage alimentaire**.

PACTE POUR UNE INDUSTRIE PROPRE

26/02/2025

Présentation par la Commission le 26/02/2025

- Un plan d'action visant à **soutenir la compétitivité et la résilience des entreprises européennes**,
- Vise à **accélérer leur décarbonation, tout en sécurisant l'avenir de l'industrie de transformation** en Europe.
- Un plan axé sur
 - Les **industries à forte intensité énergétique**, qui nécessitent une aide d'urgence pour passer à la décarbonation et à l'électrification.
 - Les **technologies propres**, au cœur de la compétitivité et de la croissance futures, qui jouent un rôle déterminant dans la transformation industrielle.
- La **circularité** est aussi un **élément central du pacte**, car il faut optimiser les ressources limitées de l'UE et réduire ses dépendances excessives à l'égard des fournisseurs de matières premières de pays tiers.
- La Commission **présentera un plan d'action en faveur de l'industrie automobile en mars** et un **plan d'action pour l'acier et les métaux au printemps**.
D'autres actions spécifiques sont prévues pour l'**industrie chimique** et l'industrie des **technologies propres**

Les moteurs de l'activité permettant aux entreprises de prospérer

- **Réduire les coûts énergétiques :**
 - La commission a adopté le **même jour** un « **plan d'action pour une énergie abordable** » en vue de réduire les factures énergétiques et d'accélérer le déploiement des énergies propres
- **Stimuler la demande de produits propres :**
 - **L'acte législatif visant à accélérer la décarbonation de l'industrie** aura pour effet d'accroître la demande de produits propres fabriqués dans l'UE, en introduisant des **critères de durabilité, de résilience, et de préférence européenne** (« *Made in Europe* ») **dans les marchés publics et privés**. En réexaminant le cadre applicable aux marchés publics en 2026, la Commission introduira notamment des critères de durabilité, de résilience et de préférence européenne dans les marchés publics concernant des secteurs stratégiques.
 - Lancement **dès 2025** d'un **label volontaire d'intensité carbone pour l'acier, puis le ciment**.
 - Simplification et harmonisation des méthodes de comptabilisation du carbone.
- Financer la transition vers une énergie propre
 - Mobilisation de **plus de 100 milliards d'euros à l'appui de procédés de fabrication propre au sein de l'UE**.
 - Adoption d'un **nouveau cadre des aides d'État pour le pacte pour une industrie propre**.
 - Renforcement du Fonds pour l'innovation et proposition d'une **banque de la décarbonation industrielle** prévoyant un financement de 100 milliards d'euros, alimentée par le Fonds pour l'innovation, certains revenus de la directive SEQUE et issus de la révision d'InvestEU.
 - Modification du règlement InvestEU pour mobiliser jusqu'à 50 milliards d'euros supplémentaires en provenance du privé et du public pour les technologies propres, la mobilité propre et la réduction des déchets.
 - De **nouveaux instruments financiers pour la BEI**.

PACTE POUR UNE INDUSTRIE PROPRE (SUITE)

Les moteurs de l'activité permettant aux entreprises de prospérer (suite)

- **Circularité et accès aux matériaux**
 - Mise en place d'un **mécanisme permettant aux entreprises européennes de s'unir et de regrouper leurs demandes de matières premières critiques**.
 - Création d'un **centre de l'UE pour les matières premières critiques** en vue **d'achats groupés** de matières premières au nom des entreprises intéressées.
 - Adoption d'un **acte législatif sur l'économie circulaire en 2026**. Le but est de parvenir à **24% d'utilisation circulaire des matériaux d'ici à 2030**.
- **Agir à l'échelle mondiale**
 - Nouveaux **partenariats commerciaux « propres »** pour **diversifier les sources d'approvisionnement**.
 - Mesures de protection des entreprises contre une concurrence mondiale déloyale et contre des risques de surcapacité.
 - **Simplification et renforcement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)**.
- **Garantir l'accès à une main-d'œuvre qualifiée**
 - Mise en place d'une union des compétences pour former aux emplois industriels verts.
 - Dialogue avec les partenaires sociaux pour une transition équitable.

26/02/2025

26/03/2025

Parlement européen

03/04/2025

LA COMMISSION PRÉSENTE SON PAQUET « OMNIBUS » DE MESURES DE SIMPLIFICATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CHARGES ADMINISTRATIVES

Présentation par la Commission le 26/02/2025

- La Commission simplifie les règles en matière de durabilité et d'investissements de l'UE et réduit les charges administratives pour plus de 6 milliards d'euros.
- L'objectif global est une **réduction d'au moins 25% de la charge administrative** d'ici la fin du mandat actuel de la Commission.

Sélection de propositions de la Commission européenne

Simplification des règles sur la publication d'informations en matière de durabilité

- Exclure environ 80% des entreprises actuellement couvertes par la CSRD, en limitant les obligations aux plus grandes entreprises.
- Reporter de 2 ans l'application de la CSRD pour les entreprises actuellement concernées.**
- Pour la **taxonomie** verte de l'UE (hors GAR) :
 - Permettre la publication d'informations sur les activités partiellement alignées.
 - Réduire d'environ 70% les modèles à remplir.
 - Simplifier les critères complexes du principe de "ne pas nuire" liés à la pollution provenant de produits chimiques.
 - Limiter les obligations aux plus grandes entreprises seulement tout en maintenant le volontariat pour les autres entreprises.

Simplification du devoir de vigilance des entreprises :

- Simplifier les exigences pour éviter une complexité excessive
- Réduire la charge pour les PME dans la cartographie des chaînes de valeur
- Supprimer les conditions de responsabilité civile au niveau de l'UE

Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) :

- Exonérer environ 182 000 petits importateurs** (90% du total, principalement des PME)
- Pour les entreprises restantes : **simplifier les règles** d'autorisation, **de calcul des émissions** et d'obligations déclaratives
- Renforcer les règles anti-contournement
- Précède une **future extension du MACF à d'autres produits**

Programmes d'investissements publics et privés supplémentaires

- Simplifier les exigences administratives pour générer 350 millions d'euros d'économies

Étapes suivantes

- 26/03/2025 : **Le Conseil soutient le report de deux ans de l'entrée en application de la CSRD** (pour les grandes entreprises qui n'ont pas encore commencé à les mettre en œuvre, ainsi que pour les PME cotées), **et le report d'un an du délai de transposition et de la première phase d'application de la CS3D.**
- Le 03/04/2025, le **Parlement européen a voté le report des dates d'application des nouvelles législations de l'UE la publication d'informations en matière de durabilité** (2 ans pour les 2^e et 3^e vagues d'entreprises concernées) **et sur le devoir de vigilance (un an).** Cet accord entre les co-législateurs laissera du temps à ces derniers pour se prononcer sur une modification plus profonde de la CSRD et de la CS3D (modifiant leur contenu et leur champ d'application du reporting de durabilité et des obligations en matière de devoir de vigilance).

08/01/2025 : **Indice de durabilité** : le gouvernement français met en place un nouvel indice de durabilité pour informer les consommateurs sur la longévité des produits. Cet indice **remplacera progressivement l'indice de réparabilité** existant. Il prendra en compte non seulement la facilité de réparation, mais aussi la robustesse et la résistance des produits à l'usure. L'objectif est de lutter contre l'obsolescence prématurée et d'inciter les fabricants à concevoir des produits plus durables.

L'indice de durabilité sera d'abord déployé **en 2025** pour les **téléviseurs** dès maintenant et les **lave-linges** à compter d'avril. Les smartphones ne sont toutefois pas encore concernés. Il sera visible sur les emballages et sites web marchands pour permettre aux consommateurs de comparer les produits au moment de l'achat.

Ce nouvel indice fait suite à la loi anti-gaspillage de 2020. Il a été élaboré sur deux ans en concertation avec les fabricants, distributeurs, réparateurs et associations de consommateurs.

10/03/2025 : Le gouvernement français lance le **3^e Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** (PNACC). Ce plan vise à **préparer la France à faire face à un réchauffement de +4°C d'ici 2100** en prenant des mesures concrètes d'adaptation sur les territoires.

Le PNACC comporte 52 mesures et plus de 200 actions à court, moyen et long termes, couvrant tous les impacts du changement climatique et tous les secteurs d'activité. L'accent est mis sur l'ancrage territorial avec un accompagnement renforcé des acteurs locaux.

Pour financer ce plan, plusieurs enveloppes sont annoncées, notamment 300 M€ pour le Fonds Barnier (+75 M€ vs 2024), 260 M€ du Fonds Vert, 1 milliard d'euros des Agences de l'Eau et 30 M€ consacrés à la prévention du retrait-gonflement des sols argileux.

Après concertation, des mesures ont été ajoutées sur la rénovation estivale des logements, la mobilisation du secteur bancaire et une réserve citoyenne. Le gouvernement envisage aussi de rendre opposable la trajectoire de réchauffement de référence.

20/03/2025 : La Commission Quinet réajuste la **valeur tutélaire du carbone**

Ce document présente la nouvelle trajectoire de la valeur de l'action pour le climat en France, actualisée en mars 2025. Les principaux points sont :

La **valeur de départ en 2025 est revue à la hausse à 256 €/tonne de CO₂, contre 187 € précédemment**, pour tenir compte du relèvement de l'objectif de réduction des émissions à -50% en 2030 par rapport à 1990.

Cette revalorisation initiale vise à mieux répartir les efforts de décarbonation dans le temps et à refléter les importants investissements nécessaires d'ici 2030.

La trajectoire **progresses ensuite chaque année au taux d'actualisation de 3,2%**, assurant la neutralité intertemporelle des efforts.

En **2030**, la valeur pivot est d'environ **300 €/tonne**.

Au-delà de 2050, année d'atteinte de la neutralité carbone, la valeur reste élevée pour prévenir tout retour aux énergies fossiles.

Cette nouvelle trajectoire intègre les dernières avancées sur les technologies et comportements de décarbonation, tout en reflétant les incertitudes persistantes.

La valeur de l'action pour le climat **doit guider les investissements publics et privés et le choix des mesures** (tarifications, subventions, normes, etc.) **de soutien à la transition**.



RÉUNION DU 4^E CONSEIL DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE (CPE)

31/03/2025 : Le président de la République a réuni le 4^e Conseil de planification écologique (CPE) depuis 2022. Ce Conseil **valide les grandes orientations de la politique écologique française pour atteindre les objectifs climatiques, de biodiversité et de réindustrialisation verte à l'horizon 2030 et 2050.**

Ce conseil a réaffirmé les objectifs de planification écologique, cohérents avec l'ambition économique et de souveraineté de la France.

Un premier bilan des actions entreprises a été réalisé. Le communiqué souligne que l'objectif de baisse des émissions pour 2024 a été atteint (on pourra également se reporter à la [page 11](#) de ce document). L'industrie et l'énergie sont en avance sur le plan, tandis que le bâtiment et le transport prennent du retard.

Quatre priorités ont été définies à l'issue de ce conseil :

a) **Réduire les dépendances :**

- Poursuivre le leasing électrique à partir de septembre 2025
- Accélérer le verdissement des flottes d'entreprise
- Organiser la conférence « Ambition France Transports »
- Engager les bailleurs sociaux à réaliser 120 000 rénovations énergétiques en 2025
- Préparer un plan de souveraineté « Engrais »
- Soutenir le développement de légumineuses et la production d'acides aminés

b) **Protéger les Français :**

- Organiser la Conférence sur l'eau
- Déployer un nouveau cycle de COP régionales sur l'adaptation
- Mettre en consultation de la stratégie nationale alimentation nutrition climat (SNANC)
- Lancer une mission sur la fracture écologique
- Évaluer et répartir les financements de la transition écologique
- Lutter contre l'ultra fast fashion

- Lancer des territoires d'expérimentation sylvicole
- Déployer l'outil numérique J'agis

c) **Promouvoir une réindustrialisation verte :**

- Renforcer les politiques commerciales et industrielles européennes, pour que la décarbonation soit source de réindustrialisation
- Poursuivre le soutien de France 2030 aux filières industrielles de décarbonation. « **L'appel d'offres « Grands projets industriels de décarbonation** » est en cours et permettra d'investir dans des usines en France »
- **Lancer un plan d'action sur le recyclage du plastique, favorisant également l'éco-conception et le réemploi**
- Accélérer la production de minerais et matériaux critiques en Europe et en France
- Soutenir la recherche dans le domaine du climat et de l'environnement
- Simplifier le cadre de la finance durable et le développement de nouveaux instruments pour aider à l'orientation des investissements privés et financements vers l'économie verte
- Soutenir et simplifier l'innovation pour la transition écologique

d) **Continuer à mobiliser à l'échelle internationale :**

- Préparer **plusieurs événements internationaux** dont la Conférence des Nations-unies pour les Océans (UNOC3) qui se tiendra à Nice à partir du 09/06/2025, la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), la COP30, la réunion de l'ensemble des scientifiques du GIEC à Paris début décembre et le 10^e anniversaire de l'Accord de Paris.

Le document souligne également que la France a réduit ses émissions de près de 20% en sept ans et est devenue un acteur clé dans la production de batteries, de voitures électriques et d'hydrogène.

DU CÔTÉ DES AGENCES ET DES ÉCO-ORGANISMES ET AUTRES ORGANISMES



31/12/2024 : le gouvernement lance un **nouveau dispositif d'aide majeur dans le cadre du plan France 2030 pour accélérer la décarbonation de l'industrie**. Cet appel d'offres « **Grands projets industriels de décarbonation** » (AO GPID), opéré pour le compte de l'Etat par **l'ADEME**, vise à accompagner la décarbonation profonde des sites industriels.

Les projets visés consistent en la **mise en place d'un ou de plusieurs leviers technologiques de maturité suffisante permettant de réduire les émissions de GES des sites industriels concernés**, notamment **l'électrification**, l'amélioration de **l'efficacité énergétique**, la **modification du mix énergétique ou du mix matières** et le captage et stockage (« **CCS** ») ou captage et utilisation (« **CCU** ») **du carbone**.

Les principales caractéristiques sont :

- Ouvert aux sites industriels soumis au système d'échange de quotas d'émission européen (SEQUE)
- Projets éligibles représentant un besoin d'aide supérieur à 20 M€
- Subventions sur 15 ans pour couvrir les surcoûts de ces projets vertueux, mais non rentables à court/moyen terme
- Sélection par enchères sur critères d'efficacité de l'aide à réduire les émissions

La clôture de l'appel d'offres est fixée au 15 mai 2025. En parallèle, d'autres dispositifs comme "**Decarb Ind 2025**" ciblent des projets de taille plus modeste.

23/01/2025 : **Refashion débloque 6 M€ pour soutenir les opérateurs de tri en difficulté**

Face aux défis structurels rencontrés dans la gestion des textiles et chaussures usagés, Refashion déploie un soutien financier exceptionnel de 6 M€ pour accompagner les acteurs de la collecte et du tri en France.

Ces derniers doivent en effet faire face, selon Refashion, à l'effondrement des débouchés à l'export, la chute des prix de revente et la saturation des centres de tri. Cette situation fragilise les opérateurs, souvent issus de l'économie sociale et solidaire.

Cette aide représente 31€ supplémentaires par tonne triée, soit une hausse de 20% des soutiens prévus initialement.

L'objectif est de compenser les surcoûts liés à la baisse des revenus et à la saturation des infrastructures depuis l'été 2024 et de permettre un maintien ou un retour à des niveaux de collecte plus réguliers sur le terrain, en lien avec les collectivités.

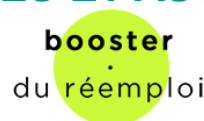
Au-delà de cette aide conjoncturelle, Refashion appelle à repenser durablement le modèle de la filière pour la rendre plus résiliente, en intégrant mieux les différents maillons comme le réemploi, la réparation et le recyclage. L'enjeu est, selon Reashion, de conjuguer performance environnementale, viabilité économique et engagement collectif.

04/02/2025 : **ESCP Business School** et **AXA Climate** lancent un **partenariat pour accompagner l'adaptation des organisations au changement climatique**.

Le Programme Adaptation(s) repose sur trois initiatives principales :

- Un volet de recherche avec la publication de travaux scientifiques et d'un baromètre public sur l'adaptation des organisations.
- Un cycle de conférences publiques pour débattre des enjeux clés de l'adaptation (spécificités territoriales, articulation avec l'atténuation...).
- Un programme exploratoire réunissant une vingtaine d'organisations pionnières (grandes entreprises, PME, collectivités) à travers des ateliers, rencontres d'experts et voyages d'études pour croiser les regards et les retours d'expérience.

DU CÔTÉ DES AGENCES ET DES ÉCO-ORGANISMES ET AUTRES ORGANISMES



10/02/2005 : selon la presse, **Citeo Pro** (l'éco-organisme de la filière REP des emballages de la restauration) a annoncé le **lancement d'un dispositif de soutien financier au réemploi**. Ce dispositif vise à encourager les grossistes et les cuisines centrales à collecter et réutiliser les fûts, les bouteilles en verre consignées et les bacs gastronomes.

Une aide financière sera octroyée pour chaque emballage réemployable collecté et tracé. Les professionnels intéressés doivent se référencer auprès de Citeo Pro.

L'objectif est de "structurer des boucles de réemploi performantes et économiquement viables" afin d'atteindre l'objectif légal de 10% d'emballages réemployés d'ici 2027 dans la restauration.

Actuellement, 860 millions d'emballages sont déjà réemployés chaque année dans ce secteur, mais une "montée en puissance rapide" est nécessaire selon Citeo Pro. D'après un bilan de l'ADEME fin 2024, le taux de réemploi des emballages professionnels (industriels, commerciaux et restauration) était de 7,1% en 2023.

18/02/2025 : Citeo déploie le réemploi dans 4 régions françaises

En 2025, une phase expérimentale de déploiement du réemploi pour les emballages alimentaires sera lancée dans 4 régions de l'ouest et du nord de la France (Pays de la Loire, Bretagne, Normandie, Hauts-de-France). Cette initiative, baptisée ReUse et portée par Citeo, vise à faire émerger un dispositif national et mutualisé de réemploi en grandes surfaces.

Les points-clés sont :

- Un parc mutualisé de 30 millions d'emballages réemployables standardisés "R-Coeur" partagés entre les acteurs.
- 16 millions de consommateurs potentiels dans ces régions, réputées performantes sur le tri.

- 8 enseignes de distribution participantes (Auchan, Carrefour, U, Intermarché, Monoprix, Biocoop, Leclerc, La Brasserie du Bout du Monde) qui installeront des équipements de récupération automatisés ou semi-manuels. 5 fournisseurs ont été sélectionnés.
- Une boucle logistique mutualisée pour la collecte, le transport, le tri et le lavage des emballages, avec plusieurs laveurs sélectionnés (Boutin Services, Haut la Consigne, Bout' à Bout' et Uzaje).
- Un fournisseur de service unique, GO! Réemploi, pour coordonner l'ensemble sur 2 ans.

Cette expérimentation vise, selon Citeo qui la qualifie d'inédite par son ampleur, à constituer un modèle performant de réemploi avant un déploiement national, en impliquant tous les maillons de la chaîne.

24/02/2025 : Le **Booster du Réemploi** lance un **appel à projets pour accompagner gratuitement 20 TPE ou PME du secteur du bâtiment à se lancer dans l'économie circulaire via le réemploi de matériaux**. Cet accompagnement, baptisé "**Pass Ready To Circular**", vise à réaliser une analyse de l'entreprise afin de lui proposer une feuille de route adaptée au développement d'une activité incluant le réemploi.

La méthodologie comporte 3 étapes :

- Un audit de maturité au réemploi et identification des axes d'amélioration.
- La construction de plans d'action précis et exécutoires.
- L'exécution des plans d'actions.

Le présent appel concerne uniquement la 1^{ère} étape, à savoir l'audit de maturité gratuit. L'accompagnement se déroulera en deux temps :

- Une feuille de route simplifiée.
- Un diagnostic de maturité sur 6 critères (stratégie, logistique, RH, marketing/vente, finance, produits) via un entretien de 2 heures.

Toute entreprise de moins de 250 personnes du secteur du bâtiment située en France est éligible pour candidater avant le 30 avril 2025.

DU CÔTÉ DES AGENCES, DES ÉCO-ORGANISMES ET AUTRES ORGANISMES



25/02/2025 : **Citeo** (l'éco-organisme de la filière REP des emballages ménagers) annonce le nom des **367 lauréats de son appel à projets 2024 visant à optimiser la collecte, le tri et le recyclage des emballages ménagers et papiers**. L'objectif est d'accélérer la transition vers l'économie circulaire des emballages.

Une enveloppe de 91 M€ est débloquée par Citeo pour financer ces projets, qui doivent permettre :

- Le déploiement de solutions pour 17 millions de Français (un quart de la population).
- Le développement de la collecte hors foyer sur 25% du territoire avec 40 000 nouveaux équipements.
- Une progression de 80 000 tonnes d'emballages recyclés supplémentaires par an (près de 5kg/habitant).

Les projets lauréats portent sur quatre leviers prioritaires :

- La collecte (141 projets).
- La collecte hors foyer, ou collecte des emballages ménagers consommés par les Français hors de leur domicile (169 projets).
- Le tri (18 projets).
- Le réemploi dans la restauration (39 projets).

Selon Citeo, les collectivités ont été trois fois plus nombreuses que les années précédentes à candidater.

04/03/2025 : **France Invest** publie, en collaboration avec le média GreenUnivers et le cabinet EY, son baromètre 2024 des investissements des acteurs français du capital-investissement dans les CleanTech.

En 2024, 2,4 milliards d'euros ont été investis dans la transition écologique et énergétique, en baisse par rapport au record de 2023 mais représentant tout de même **150 opérations**, le deuxième plus haut niveau historique.

Les trois plus grosses opérations ont été :

- 304 M€ pour Electra (réseau de recharge rapide pour véhicules électriques).
- 200 M€ pour Valorem (énergies renouvelables).
- 200 M€ pour HysetCo (mobilité hydrogène).

Les secteurs privilégiés par les investisseurs restent les énergies renouvelables, la mobilité, l'hydrogène et l'efficacité énergétique, malgré un climat économique incertain.

Si les premiers tours de financement et le capital-innovation conservent leur dynamisme, le capital-développement ralentit à cause d'une baisse des grandes opérations.

Cette tendance au repli des investissements dans les CleanTech s'observe aussi à l'échelle européenne, avec 9 milliards d'euros investis en 2024 contre 11,6 milliards en 2023.

Malgré ce ralentissement, le capital-investissement reste un moteur essentiel de la transition énergétique selon les présidents de France Invest, qui comptent sur le soutien de l'UE.

DU CÔTÉ DES AGENCES, DES ÉCO-ORGANISMES ET AUTRES ORGANISMES



10/03/2025 : **L'ADEME** et **l'IPC** (**Centre technique Industriel de la Plasturgie et des Composites**) annoncent un partenariat stratégique de deux ans visant à conjuguer leurs expertises pour la transition écologique de la filière plasturgie et composites.

Cette filière compte 3 500 entreprises, 100 000 emplois et 33 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel en France. Elle fait face à des défis importants comme la réduction des emballages plastiques à usage unique et le respect du nouveau règlement européen PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation).

Le partenariat vise à développer des stratégies communes pour rendre cette filière plus éthique, responsable et respectueuse de l'environnement, en travaillant notamment sur :

- La décarbonation de vie

Les deux structures prévoient de coconstruire des actions concrètes, ressources communes (formations, guides), méthodes et outils pour accompagner les industriels.

14/03/2025 : **Météo France** publie la seconde partie de son rapport « **À quel climat s'adapter en France selon la Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ?** » Ce rapport décrit la variabilité, les extrêmes et les impacts climatiques d'une France (Hexagone + Corse) marquée par un réchauffement de +4 °C (par rapport à la période préindustrielle).

Les éléments principaux qui ressortent de ce rapport sont les suivants :

Températures extrêmes

- Des étés beaucoup plus chauds que ceux connus jusqu'à présent.
- Des températures dépassant 40°C tous les ans, avec des pics jusqu'à 50°C localement.
- 10 fois plus de jours de vague de chaleur qu'actuellement.
- Nuits tropicales (>20°C) devenant la norme, jusqu'à 120 nuits par an sur le littoral méditerranéen.
- Nombre de jours de gel réduit à une quinzaine par an en moyenne.

Précipitations intenses

- Renforcement des pluies intenses de +15% en moyenne, jusqu'à +20% sur la moitié nord.
- Risque accru d'inondations, notamment en zones urbaines imperméabilisées.

Sécheresse

- Un mois de sol sec supplémentaire dans la moitié nord, deux mois dans la moitié sud.
- Sécheresses fréquentes l'été et se prolongeant souvent à l'automne.
- Risque d'épisodes de sécheresse sur plusieurs années consécutives.

Feux de forêt

- Risque élevé de feux de forêt et de végétation sur l'ensemble du territoire.

Enneigement

- Réduction drastique du nombre de jours de neige au sol en hiver.
- En moyenne montagne, saison d'enneigement continu inférieure à deux mois.

DU CÔTÉ DES AGENCES, DES ÉCO-ORGANISMES ET AUTRES ORGANISMES



17/03/2025 : **L'ADEME** lance l'édition 2025 de **l'appel à projets ORMAT (Objec@f Recyclage MATières)**, doté d'une enveloppe de 35 M€, pour soutenir le développement des filières de recyclage et l'incorporation de matières premières recyclées dans l'industrie française.

ORMAT vise 6 familles de matériaux issues du recyclage : plastiques, élastomères et composites, textiles, métaux, bois, papiers/cartons, verre/minéraux.

Les deux premières éditions d'ORMAT ont permis de financer 279 projets pour 62 M€ de financements et un coût de projets de 377 M€.

Les projets financés permettront à terme le recyclage annuel de 23 000 tonnes de déchets textiles, 87 000 tonnes de plastiques, 253 000 tonnes de métaux/batteries et 1,7 million de tonnes de déchets minéraux (dont verre).

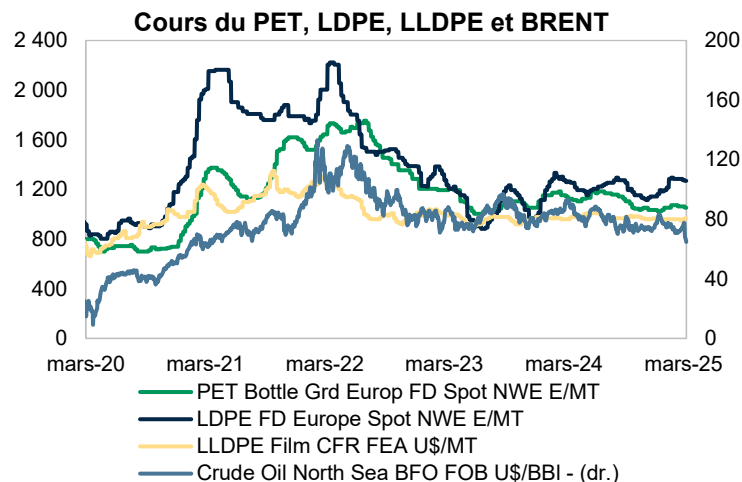
L'ADEME souligne que l'utilisation de matières recyclées réduit fortement les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de ressources naturelles par rapport aux matières vierges.

ORMAT 2025 financera des études de faisabilité (jusqu'à 80% d'aide) et des investissements industriels (jusqu'à 60% d'aide).

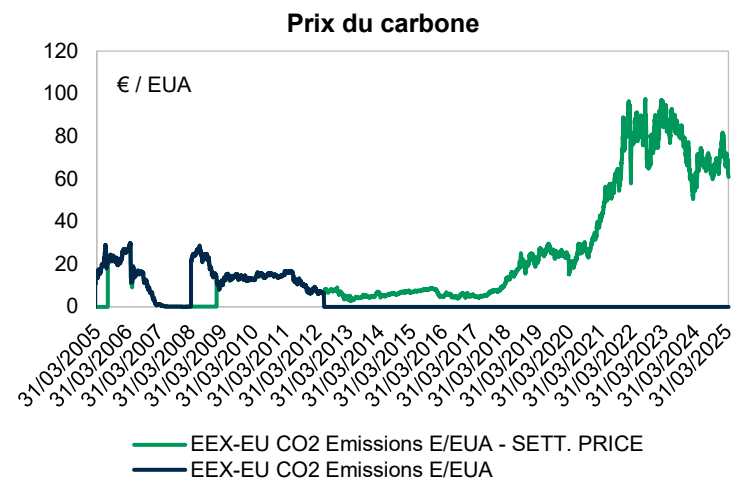
La date limite de dépôt des dossiers est le 15 mai 2025..

28/03/2025 : Les **trois éco-organismes de la filière pneumatique, Aliapur, FRP et Tyval**, lancent **Ami du tri**, un appel à manifestation d'intérêt [AMI] afin de sélectionner une équipe susceptible d'imaginer des techniques, des pratiques ou des méthodologies permettant d'améliorer les processus de tri et d'appairage des pneus usagés afin d'augmenter leur taux de réemploi.

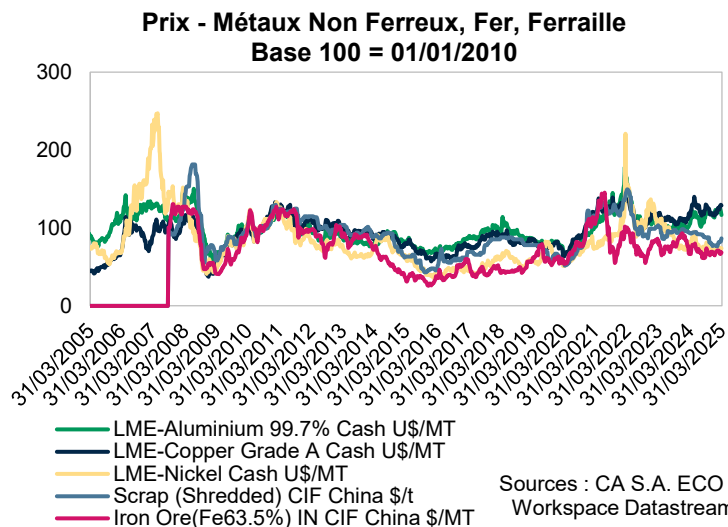
COURS MATIÈRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES ET CARBONE



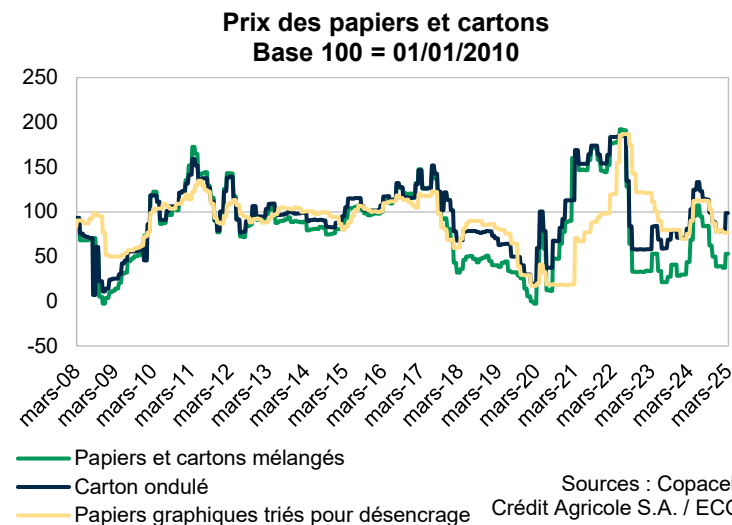
Sources : Crédit Agricole S.A.ECO, Workspace Datastream



Sources : Crédit Agricole S.A. ECO, Workspace Datastream



Sources : CA S.A. ECO /
Workspace Datastream



Sources : Copacel,
Crédit Agricole S.A. / ECO

ANNEXE – ACRONYMES

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou encore Agence de la transition écologique

AIE : Agence internationale de l'énergie (AIE)

CA : Crédit Agricole / chiffre d'affaires

CO₂ : Dioxyde de carbone

CO_{2eq} : Equivalent dioxyde de carbone

COP : *Conference of the Parties*

CPE : Conseil de planification écologique

CS3D : *Corporate Sustainability Due Diligence Directive*

CSRD : *Corporate Sustainability Reporting Directive*

ETI : Entreprise de taille intermédiaire

FEM : Fonds mondial pour l'environnement

FfD4 : *Fourth International Conference on Financing for Development* (Quatrième Conférence Internationale sur le Financement du Développement)

GAR : *Green Asset Ratio*

GES : Gaz à effet de serre

GPID : Grands projets industriels de décarbonation

GT : Gigatonnes

IA : Intelligence artificielle

IPC : Centre technique Industriel de la Plasturgie et des Composites

IRT : Institut de recherche technologique

KMGBF : *Kunming Montreal Global Biodiversity Framework*

MACF : Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

ONU : Organisation des Nations-unies

PEHD : Polyéthylène haute densité

PIB : Produit intérieur brut

PME : Petite et moyenne entreprise

PNACC : Plan national d'adaptation au changement climatique

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement

PP : Polypropylène

PVC : *Polyvinyl Chloride* (Polychlorure de vinyle)

R&D : Recherche et développement

rPP : Polypropylène régénéré

SEQE : Système d'échange de quotas d'émission

SNANC : Stratégie nationale alimentation nutrition climat

SNBC : Stratégie nationale bas-carbone

TPE : Très petite entreprise

TRACC : Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique

UE : Union européenne

UNOC3 : *Third United Nations Ocean Conference* (Troisième conférence des Nations-unies pour les Océans)

UTCATF : Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Bertrand Allard

+33 1 43 23 66 72 

bertrand.allard@credit-agricole-sa.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION

POUR CONSULTER OU VOUS ABONNER
À NOS PUBLICATIONS SUR L'INTRANET :
<https://portaleco.ca-sa.adsi.credit-agricole.fr>

Nos publications économiques non confidentielles sont également accessibles
sur l'application « Études Eco » disponible sur [l'App Store](#) et sur [Google Play](#)

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille – **Rédacteur en chef :** Bertrand Allard

Documentation : Vincent Guéganic / Laurent Carret

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.